



La Commission permanente du 3 juin 2024 placée sous le signe de la transition écologique et du développement économique

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 3 juin 2024 à l'Hôtel de Communauté. 23 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour parmi lesquels la poursuite des aides à l'achat d'un vélo neuf et le soutien aux organismes chargés d'insertion et d'aide à l'emploi.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités et de la rénovation énergétique des bâtiments

Aide à l'achat de vélos

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et des engagements pris lors des Assises de la transition écologique en matière de déplacements, Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos dans le cadre du déploiement du « plan vélo ». Ainsi, les habitants du territoire d'Angers Loire Métropole pourront bénéficier de subventions de la part de la communauté urbaine pour l'achat d'un vélo neuf (avec et sans assistance).

Les conditions d'attribution de la subvention ont été définies de la manière suivante :

- La participation financière ne peut être accordée qu'aux habitants du territoire d'Angers Loire Métropole, à raison d'une subvention par foyer ;
- L'aide est accordée par la collectivité aux usagers ayant déposé le dossier de demande de participation financière à compter du 15 décembre 2021 et est versée sur présentation des justificatifs demandés.
- Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo ou pliant à assistance électrique;

Le montant de la subvention est fixé à 50 € (forfait) pour un vélo classique sans assistance et
100 € (forfait) pour un vélo cargo ou pliant sans assistance.

A ce jour, 105 dossiers (correspondant à 83 vélos à assistance électrique et 22 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 18 150 €. Depuis son lancement en juin 2019, cette aide a été attribuée à 12 289 foyers pour un montant total de près 2,5 M€.

Travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Claude Debussy à Saint-Léger-de-Linières

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et/ou d'extension des équipements scolaires, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 2 seuils de population :

- Moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50 % ;
- Moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30 %.

La commune de Saint-Léger-de-Linières a sollicité Angers Loire Métropole pour des travaux de rénovation énergétique de son groupe scolaire Claude Debussy, dans le cadre de ce dispositif. L'enveloppe financière affectée aux travaux par la commune est estimée à 96 783,94 € HT et le montant de la subvention de la Communauté urbaine (50 % du reste à charge pour la commune) s'élève à 48 391,97 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Angers Loire Métropole s'engage en faveur de l'emploi et de l'insertion

20 000 € au bénéfice de La Fondation des Apprentis d'Auteuil

La Fondation des Apprentis d'Auteuil porte un dispositif de formation dénommé « Réussir Angers » et qui a pour objectif d'améliorer l'insertion et l'employabilité d'un public fragilisé de 18 à 30 ans, issu principalement des quartiers prioritaires d'Angers et de son agglomération. Ce dispositif de formation permet notamment de travailler à la levée des freins tant sur les champs sociaux que professionnels pour favoriser leur retour à l'emploi :

- La découverte du monde de l'entreprise par des mises en situation professionnelle ;
- Le passage du code et du permis B en partenariat avec l'association Afodil;
- La remise à niveau sur les savoirs de base ;
- L'apprentissage d'outils numériques ;
- Le développement de soft-skills ;
- Le travail sur l'estime de soi et la santé physique ou mentale.

En 2023, l'action « Réussir Angers » a bénéficié à 30 jeunes :

- 53 % étaient issus d'un quartier prioritaire ;
- 60 % étaient des femmes ;
- 70 % des participants ont obtenu le code de la route.

Dans le cadre de sa politique d'emploi-insertion et en complément des crédits alloués au titre du contrat de ville (10 000€), ALM soutiendra cette action de remobilisation vers l'emploi pour un public jeune, à hauteur de 20 000 € pour 2024.

3000 € de subvention pour l'Infrep et ses ateliers Explorama 2024

L'Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente (Infrep) est un organisme de formation qui a pour objet d'accompagner les chercheurs d'emploi dans leur évolution professionnelle en proposant des offres de formation et d'accompagnement spécifique.

Situé dans le quartier de la Roseraie à Angers, l'Infrep assure depuis trois années la mise en œuvre des Ateliers Explorama à destination des chercheurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la Ville d'Angers et de Trélazé, en lien avec Aldev. Ces ateliers visent à accompagner les chercheurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel et les orientent vers des opportunités d'emploi du territoire.

En 2023, l'Infrep a mis en œuvre 5 sessions de 4 ateliers qui ont bénéficié à 30 chercheurs d'emploi du territoire. Parmi les participants, 73% étaient des habitants issus des quartiers prioritaires et 85% étaient des femmes. Pour 2024, l'Infrep s'engage à animer 6 sessions pouvant accueillir 6 à 8 chercheurs d'emploi sur le territoire (soit 36 à 48 personnes).

Compte tenu de la pertinence de cette action permettant d'accompagner les chercheurs d'emploi dans la définition de leur projet professionnel et valorisant les emplois disponibles sur le territoire, un financement de 3 000 € a été accordé à l'Infrep2i (association en charge de la gestion des subventions au profit de l'Infrep) afin de favoriser l'accès de cette action aux habitants d'Angers Loire Métropole dans leur ensemble.